

DV
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
SIXIEME CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE SUR LES FEMMES
EXAMEN A MI-PARCOURS DE LA PLATE-FORME DE DAKAR ET DU PROGRAMME
D'ACTION DE BEIJING

RAPPORT D'EVALUATION : EDUCATION ET FORMATION DES FEMMES

NOVEMBRE , 1999

Rapport de synthèse commandité par la Commission économique pour l'Afrique

REMERCIEMENTS

La Commission Economique pour l'Afrique remercie chaleureusement toutes les personnes et institutions qui ont contribué par différents moyens à l'élaboration et la publication des douze rapports d'évaluations thématiques. Un remerciement spécial est adressé particulièrement aux :

- **Donnateurs:**
 - L'Agence suédoise pour le développement international (SIDA)
 - La Banque Mondiale
 - L'agence canadienne pour le développement international (CIDA)
 - Le Gouvernement de la France
 - Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
 - Le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM)
 - Le Bureau International du Travail (BIT)
 - La Commission Economique pour l'Afrique

- **Consultants** qui ont recueilli les données, écrit les rapports et présenté des résumés aux ateliers d'évaluations thématiques de la 6ème Conférence Régionale Africaine sur les Femmes sur l'examen à mi-parcours des plates-formes d'action de Dakar et de Beijing qui s'est tenue du 22 au 26 novembre 1999 à Addis Abéba, Ethiopie:
 - Jean Njeri Kamau
 - La participation des femmes au processus de paix (Women's participation in the peace process)

 - Les droits fondamentaux et les droits humains des femmes (Human rights of women)

 - Anthony D. G. Mawaya
 - L'accès de femmes aux responsabilités politiques (Political empowerment of women)

 - Les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes (Institutional mechanisms for the advancement of women)

 - Perpetua Katepa-Kalala
 - Les femmes et la pauvreté (Women on poverty)

 - Le renforcement du pouvoir économique des femmes (Economic empowerment of women)

 - Hoda Mejri
 - Les femmes, la communication, l'information et les Arts (Women, communication, information and the arts)

 - Daraba Saran Kaba
 - L'accès insuffisant des femmes à l'éducation, à la formation ainsi qu'à la science et à la technologie (Women, education, training and access to science and technology)

- L'amélioration de la santé des femmes, y compris la planification familiale et des programmes en faveur des populations
(*Women and health*)
- Solange Gomba Lemba
 - Rôle de la femme dans la gestion des ressources naturelles, femmes et environnement
(*Women and the environment*)
 - Elaboration et utilisation généralisées de données ventilées par sexe (*Analysis and utilisation of gender-disaggregated data*)
- Khardiata Lo N'Diaye
 - Le rôle vital de la femme dans la famille, la culture et la socialisation (*Women, the family and socialisation*)
 - La petite fille (*The Girl Child*)
- **Editeurs virtuels:**
 - M. Ken Blackman,
 - Mme. Wangu Mwangi-Greijn, et
 - Mme. Ghyslaine De Souza
- **Personnel de la CEA:**
 - L'Equipe de la Communication
 - Les représentants des Divisions aux ateliers d'évaluations thématiques
- **Consultants éditeurs et réviseurs**
 - Mme Hirut Befecadu
 - Mme. Axelle Kabou
 - Dr. Wanja Thairu
- **Participants** des Ateliers d'évaluations thématiques de la 6ème Conférence Régionale Africaine sur les Femmes sur l'examen à mi-parcours des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing (22 au 26 novembre 1999 à Addis Abéba, Ethiopie), qui représentaient les Départements nationaux chargés de la promotion de la femme, les Organisations non gouvernementales nationales et internationales, les Universités et les Agences des Nations Unies.

Note

Les points de vue exprimés dans les rapports d'évaluation thématiques sont ceux des auteurs et ne sont pas nécessairement ceux des institutions/pays qui ont fourni l'appui financier.

Au moment de la reproduction de cette version du CD-ROM, la traduction des rapports thématiques d'évaluation était en cours, ainsi la présentation de ces rapports est dans leur langue originale.

PREFACE

Depuis la Conférence de Dakar et la Conférence de Beijing, les pays africains ont pris des mesures pour améliorer l'éducation et la formation des femmes et des filles. Les progrès réalisés sont inégalement répartis. Ils sont plus importants en Afrique du Nord et en Afrique du Sud et plus modestes en Afrique australe, en Afrique Centrale, en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est. En effet, malgré les efforts accomplis par ce pays, souvent, avec l'appui d'institutions internationales et d'organisations non gouvernementales spécialisées, de nombreuses difficultés subsistent, ainsi que le relève le présent rapport.

Dans l'ensemble, les taux bruts de scolarisation des filles progressent très lentement ; la scolarisation des filles en zones rurales reste insuffisante ; les taux élevés d'abandon scolaire chez les filles et d'analphabétisme chez les femmes sont préoccupants. Les formations proposées aux filles sont inadaptées au marché de l'emploi ; leur participation aux filières scientifiques et techniques est marginale. Les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation non formelle restent insuffisamment articulés aux priorités de développement identifiées par les pays, notamment aux objectifs de planification familiale.

D'importants jalons ont cependant été posés. Tous les pays africains reconnaissent l'importance de l'éducation des femmes et filles pour elles-mêmes et pour le développement. Quarante et un pays africains ont intégré l'éducation des femmes et des filles dans leurs priorités nationales pour les quatre à dix années à venir. Quarante-sept des cinquante et un Etats ayant participé à la Conférence de Beijing rapportent qu'ils ont formulé et adopté un plan d'action national pour traduire en actions concrètes les engagements pris à Beijing, soit 88,6 % environ des pays. Trente-neuf de ces pays ont identifié l'éducation en tant que priorité.

Le présent rapport impute les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation et de la formation des femmes aux effets de la Conférence de Jomtien. Il constate qu'il reste beaucoup à faire pour relever le défi de l'analphabétisme sur le continent : "Bien que l'écrasante majorité des pays africains aient identifié l'éducation des filles et des femmes parmi leurs priorités, en raison de son impact sur les autres indicateurs de développement, peu de programmes importants sont mis en oeuvre pour inverser durablement et de manière positive la courbe de l'analphabétisme sur le continent. De nombreux programmes partiels, privilégiant l'approche projet (courte durée et petit budget) existent. Cette approche n'a pas permis de réduire substantiellement les disparités entre les taux d'alphabétisation et de scolarisation des femmes et des hommes. Elle n'a pas davantage permis d'améliorer la qualité de l'enseignement sur la base des besoins et conditions spécifiques des femmes et filles".

D'une manière générale, les rapports nationaux soumis par les pays, dans le cadre de la présente revue à mi-parcours de la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme indiquent que des efforts doivent être consentis pour collecter des statistiques, les ventiler par âge, par sexe, et par zone et élaborer des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans les douze domaines critiques identifiés par la Conférence de Dakar et par la Conférence de Beijing.

En effet, l'absence de données quantifiées et de séries statistiques continues n'a pas permis de prendre correctement la mesure des progrès réalisés. Le présent rapport s'efforce néanmoins de :

- évaluer les progrès réalisés par les pays africains dans le domaine de l'éducation des filles et des femmes depuis la Conférence de Beijing, à partir des objectifs qu'ils se sont assignés dans les Plans d'action nationaux ;
- repérer les principales entraves à la mise en oeuvre de ces objectifs ;

- Recommander des mesures pour accélérer la mise en oeuvre des recommandations de la plate-forme et du programme qui se rapportent à l'éducation des femmes et des filles sur le continent.

Dans le cadre de son mandat, qui consiste notamment à aider les pays africains qui en font la demande, à intégrer l'analyse de genre dans leurs plans nationaux de réforme économique et sociale, le Centre africain pour la femme espère que les conclusions du présent rapport permettront de renforcer le dialogue technique avec les institutions nationales, régionales, sous-régionales et internationales concernées pour accélérer la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing.

INTRODUCTION

Le présent rapport tente d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing qui se rapportent à la femme et à l'éducation, cinq ans après Dakar et Beijing. Il traite, plus spécifiquement, de l'accès insuffisant des femmes à l'éducation, à la formation, à la science et la technologie en Afrique. Il a été enrichi par les débats de l'atelier consacré à ce thème à la sixième Conférence régionale africaine tenue du 22 au 26 novembre 1999, à Addis-Abéba, qui avait pour but de repérer les progrès accomplis dans les douze domaines critiques identifiés dans la Plate-forme et Programme.

Quels progrès ont été réalisés en matière d'accès des femmes et des filles à l'éducation, la formation professionnelle, la science et la technologie ? Le présent rapport ne saurait répondre exhaustivement à cette question. Tout au plus peut-il apporter des éléments d'appréciation.

En effet, il ne prend en compte que les objectifs de la Plate-forme et du Programme qui correspondent aux priorités de l'éducation que les pays africains se sont fixés. Pour ce faire, il s'appuie sur des données statistiques, des documents (les rapports nationaux notamment), des interviews de personnalités, de responsables d'organisations gouvernementales, intergouvernementales régionales, sous-régionales et d'organisations non gouvernementales. Il met, par ailleurs, l'accent sur les processus, les rythmes et les niveaux d'exécution des plans d'action nationaux qui ont été élaborés à la suite de la Conférence de Dakar et de la Conférence de Beijing.

1. Objectifs et mesures

La Conférence de Dakar et la Conférence de Beijing reconnaissent que "le droit à l'éducation est un droit humain ayant des implications importantes tant pour l'individu que pour le développement économique et social". Constatant que " l'éducation est un facteur clé dans le développement et le bien-être de la société", la Conférence de Dakar a recommandé que "la priorité soit donnée à l'éducation des filles et des femmes en raison de la discrimination et de la marginalisation dont elles ont été victimes par le passé". Cette Conférence a par ailleurs précisé ce qui suit : "Assurer l'éducation des femmes et des filles est une des responsabilités primordiales des gouvernements africains et de la société civile". A cette fin, trois objectifs ont été retenus :

- a) "Dispenser un enseignement répondant aux besoins des femmes et des filles et éliminer la discrimination dans les politiques et programmes nationaux élaborés pour l'éducation universelle aux niveaux primaire, secondaire et supérieur ainsi que pour l'alphabétisation des adultes."
- b) "Assurer l'égalité entre les genres pour ce qui est de la poursuite de la scolarité, de la qualité et des résultats tant dans l'enseignement de type classique que non classique, en l'an 2000".
- c) "Prendre des mesures positives pour encourager les femmes, spécialement les jeunes filles à s'intéresser aux domaines de la science et de la technologie qui offrent de meilleures possibilités d'emploi et de perspective de carrière".

Les recommandations de la Plate-forme et du Programme sont identiques, à quelques différences de formulation près. Elles préconisent essentiellement :

- l'égalité d'accès à l'éducation et à l'enseignement de manière à répondre aux besoins des femmes et des filles ;
- l'éradication de l'analphabétisme chez les femmes ;
- l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente ;

- la mise en place de systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires ;
- l'allocation de ressources adéquates aux plans de réforme du système éducatif et le suivi de l'application de ces réformes ;
- la mise en place d'un processus d'éducation et de formation permanentes destiné aux filles et aux femmes.

2. Contexte de la mise en œuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme

Les questions relatives à la mise en œuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing ne peuvent être dissociées du contexte économique global et de la situation politique et sociale qui a prévalu dans les pays africains au lendemain de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue, en septembre 1995, à Beijing. En effet, au cours des années 90, trois facteurs principaux ont eu des conséquences sur les pays africains et un impact certain sur leurs systèmes éducatifs : les conflits armés, la crise économique et la paupérisation des populations.

1.2 CONFLITS ARMES, CRISE ECONOMIQUE ET PAUPERISATION DES POPULATIONS

L'évolution politique de l'Afrique, au cours de ces années, a été caractérisée par la transition vers le multipartisme et la recherche de la paix au moyen de la résolution des conflits.

La "démocratisation" du continent a été marquée par des guerres fratricides qui ont ravagé des zones entières, ruiné les économies de bien des pays et jeté des milliers de personnes sur les routes de l'exil. Ces exilés sont essentiellement des femmes et des enfants. Dix-sept des cinquante-trois pays du continent ont connu ou connaissent encore les affres de la guerre.

Dans de nombreux pays, la pression politique, liée notamment à la mauvaise gouvernance, à l'injustice sociale, aux effets des programmes d'ajustement structurel, à l'existence de régimes ethnocratiques, pour ne citer que les causes plus criantes, n'a pas permis aux gouvernements en place de prêter l'attention requise aux questions de développement, notamment à l'éducation.

La destruction massive des infrastructures et un climat d'insécurité quasi-permanente ont gravement limité les velléités visant à prévenir les risques de démantèlement des systèmes éducatifs.

Cependant, la situation actuelle de l'Afrique ne se réduit pas à la crise économique et à des sociétés déchirées par des conflits. En effet, comme le constate la Commission économique pour l'Afrique, dans un document d'orientation produit en mai 1996, soit au lendemain de l'organisation de la Conférence de Beijing : "Le développement en Afrique, c'est le verre classique qu'on voit moitié vide ou moitié plein. L'Afrique est un continent qui se trouve dans une crise de développement mais c'est aussi un continent plein de dynamisme et au potentiel énorme".

Ce document relève, certes, un certain nombre d'indicateurs de crise valables pour l'ensemble du continent (faible croissance économique associée à une forte croissance démographique ; baisse des revenus, des investissements, de la production alimentaire ; permanence de troubles sociaux ; dégradation de l'environnement ; médiocrité des institutions ; imperfection des marchés ; baisse de l'aide publique au développement et poids de la dette extérieure). Il note, cependant, que l'Afrique est un continent dynamique et riche d'une diversité dont le potentiel reste encore à exploiter ; un continent où un nombre croissant de pays gèrent mieux leurs affaires publiques et obtiennent de meilleurs résultats économiques, grâce aux réformes appliquées ; un continent caractérisé par une société civile en pleine expansion et par l'implication croissante des femmes dans la gestion du développement.

3. L'education des filles en afrique : quelques chiffres

Les femmes constituent 111 millions des 179 millions d'adultes analphabètes âgés de plus de quinze ans ; soit 66,5 % de cette population. (Source : Annuaire statistique l'Unesco, 1998). La pyramide des âges de la population située dans la tranche de 0 à 24 ans est structurée comme suit :

- 0 - 4 ans = 121.941.000
- 5 - 9 ans = 103.773.000
- 10 - 14 ans = 89.557 .000
- 15 - 19 ans = 75.766.000
- 20 - 24 ans = 63.471.000

Dans ces tranches d'âge, les taux de scolarisation féminine, en 1996 et en 1995, sont respectivement les suivants pour :

- le primaire : 45%
- le secondaire : 44 %
- le supérieur : 37 %.

Le taux d'inscription brut des filles diminue au fur et à mesure que l'on progresse dans l'échelle scolaire, comme le montre le tableau ci-dessous.

Taux bruts d'inscription des filles

Cycle	1995	1996
Primaire	71,2%	71,2%
Secondaire	28, %	29,5%
Supérieur	4,4%	4,7%

(Source : UNESCO, 1998).

Ces données apparemment remarquables, cachent cependant une progression très lente des effectifs féminins dans les écoles. En effet, une comparaison avec les statistiques de 1980 montre que les effectifs de filles ont peu augmenté :

Cycle	1995	1996
Primaire	160%	164%
Secondaire	258%	273%
Supérieur	353%	389%

(Source : UNESCO, 1998).

Pour ce qui concerne les effectifs du personnel enseignant, les femmes représentent 44 % dans le premier cycle et 36 % dans le second. Les taux d'inscription bruts en Afrique, tous genres confondus, sont, pour l'année 1996, de 70 % dans le primaire, 30 % dans le secondaire et 5 % dans le supérieur. Le taux d'analphabétisme des adultes de plus de 25 ans reste élevé sur le continent. Des efforts importants ont cependant été consentis dans le secteur de l'alphabétisation fonctionnelle. En effet, de nombreux pays tels que le Sénégal, le Mali le Nigeria, le Rwanda sont particulièrement actifs dans ce domaine. Enfin, le taux d'inscription dans le préscolaire est de 3 % pour l'ensemble du continent, le privé représentant 98% de ce secteur.

En 1995, la ventilation des effectifs scolaires par type d'enseignement s'établissait comme suit : enseignement général : 86,9% ; enseignement normal : 2,1 % ; et 11% enseignement technique. En 1996, ces chiffres étaient respectivement les suivants : 87,3 % ; 2,1 % ; et 10,6 %.

Type d'enseignement	1995	1996
Enseignement général	86,9%	87,3%
Enseignement normal	2,1%	2,1%
Enseignement technique	11%	10,6%

La ventilation des effectifs des enseignants, pour cette même année est la suivante : 81,7 % dans l'enseignement général, 3,0 % dans l'enseignement normal et 15,3 % dans l'enseignement technique. Pour 1996, la répartition de ces effectifs par type d'enseignement est respectivement de 82,1 %, 2,9 % et 15 %.

4. Engagements pris par les gouvernements africains

Reconnaissant l'importance de l'éducation des femmes et des filles dans les questions de développement, la Conférence panafricaine sur l'éducation des filles, organisée conjointement par l'UNICEF et l'UNESCO, en 1993, à Ouagadougou, a lancé un appel urgent aux gouvernements africains pour qu'ils érigent l'éducation des filles en priorité absolue. Les recommandations de cette Conférence ont été largement prises en compte, en Afrique, pour la préparation de la Conférence de Beijing.

D'autres réunions ont été organisées sur le continent : notamment celles de Nouakchott (1977) ; Addis-Abéba (1978) ; Rabat (1979) ; Lusaka (1979) ; Arusha (1984) et Abuja (1989). Des extraits de rapports de ces réunions sont inclus dans les documents suivants : le Plan d'action de Lagos (1980) ; le Programme d'action de Kilimandjaro concernant la population africaine et le développement autonome (1984) ; la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation (1990) ; le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine (1991) ; la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable (1992) ; la Déclaration de Ouagadougou sur l'éducation des filles (1993) ; le Plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix (1993) adopté en 1994 par le Conseil des ministres de l'OUA et le PNUD. Ces forums ont reconnu que la participation des femmes est une condition sine qua non du décollage économique et social du continent africain.

Plus spécifiquement, les pays participants à la trente-et-unième session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue du 26 au 28 juin 1995, à Addis-Abéba, ont entériné, la Plate-forme de Dakar sur les femmes par une Déclaration qui demandait que "soient examinés immédiatement tous les domaines critiques tels qu'énoncés dans la Plate-forme d'action africaine sur les femmes notamment :

- i. l'accès insuffisant des femmes a l'éducation, a la formation ainsi qu'a la science et à la technologie ;
- ii. l'amélioration de la santé des femmes, y compris la planification familiale et des programmes en faveur des populations ”.

Par cette Déclaration, les Etats membres affirmaient leurs préoccupations face à l'accès insuffisant des femmes africaines à l'éducation, aux services de santé primaire et de planification familiale. Ils ont demandé à leurs délégations à Beijing de prêter une attention particulière à ces questions afin d'aboutir à des recommandations pertinentes et à un Programme d'action qui constitue désormais la référence fondamentale pour toutes les actions visant à instaurer l'égalité entre les sexes.

L'année suivante, la Réunion au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, organisée à Yaoundé (Cameroun), a adopté une résolution proclamant la période 1997-2006 Décennie de l'éducation en Afrique. Dans ce cadre, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA

ont pris un certain nombre d'engagements en faveur de l'éducation pour tous et de la non-discrimination entre les sexes. Conformément à cette résolution, un programme d'action a été adopté par la Conférence des ministres africains de l'éducation (comedaf 1) qui s'est tenue en mars 1999, à Harare.

Ce programme d'action a notamment pour objectif prioritaire d'élargir l'accès à l'éducation et réduire les disparités de toutes sortes, parmi lesquelles : les inégalités entre les genres et entre les zones rurales et les zones urbaines. Par ailleurs, les pays africains ont révisé leurs stratégies en matière d'éducation des filles et de renforcement des capacités des femmes, par l'alphabétisation fonctionnelle, à la conférence qui a été organisée, conjointement, par l'OUA et l'Ouganda, en septembre 1996, à Kampala.

La septième Conférence des ministres africains de l'éducation, organisée en avril 1998 par l'Unesco, en collaboration avec l'OUA et la CEA, à Durban (Afrique du Sud) comportait un groupe thématique sur les disparités entre les sexes. Les ministres ont noté que ces disparités constituent un problème majeur et se sont engagés à faire en sorte que les filles bénéficient de la sûreté et de la sécurité requises dans les établissements scolaires ainsi que d'un enseignement et de matériels didactiques adéquats. Les pays participants au Forum africain sur l'accès des filles à la science et à la technologie qui s'est tenu en janvier 1999, à Ouagadougou, ont élaboré une Déclaration et un Plan régional d'action.

Ce Plan d'action insiste sur la nécessité d'ouvrir les professions scientifiques aux femmes et de les former dans le domaine des sciences et de la technologie ; de permettre aux filles de bénéficier d'une éducation de base de qualité, de revoir systématiquement les manuels scolaires afin d'éliminer les images dévalorisantes de la femme et recommande des dispositions en faveur des filles optant pour les filières scientifiques et technologiques.

5. Engagements pris par les principales organisations

5.1 système des Nations Unies

La Conférence de Beijing sur les femmes a recommandé que :

“La responsabilité de la mise en oeuvre du Programme d'action et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies ” soit “assumée au plus haut niveau ”.

“ Pour permettre au système des Nations Unies d'aider le plus efficacement à assurer l'égalité des femmes et à renforcer leur pouvoir d'action au niveau national, et pour accroître sa capacité d'atteindre les objectifs du Programme d'action ”, la Conférence a préconisé de : “ renouveler, réformer et revitaliser certaines de ses composantes ” et précisé qu' : “ Il s'agit notamment de revoir et de renforcer les stratégies et les méthodes de travail des différents mécanismes des Nations Unies chargés de la promotion de la femme ”. Ces mécanismes et structures sont notamment les suivants : l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) ; le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ; la division des Nations Unies pour la promotion de la femme ; la Commission de la condition de la femme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

S'agissant de la contribution du Conseil économique et social, la Conférence a recommandé ce qui suit : “ Dans le cadre du rôle qui lui est dévolu par la Charte des Nations Unies, le Conseil économique et social superviserait la coordination et l'application du Programme d'action à l'échelle du système et formulerait des recommandations à cet égard. Il devrait être invité à examiner la mise en oeuvre du Programme en tenant dûment compte des rapports de la Commission de la condition de la femme ”.

Par ailleurs, le Conseil a été invité à “intégrer les questions relatives à la femme dans ses débats sur toutes les questions de politique générale, en tenant dûment compte des recommandations

formulées par la Commission ” et à envisager “d’ici à l’an 2000, de consacrer au moins un segment important de ses activités à la question de la promotion de la femme et à la mise en oeuvre du Programme d’action, avec la participation active, notamment, des institutions spécialisées, y compris la Banque mondiale et le FMI ”.

Enfin, la Conférence a recommandé que :

“ Le Comité administratif de coordination (CAC) ” soit chargé d’examiner “les moyens d’optimiser la coordination des activités des entités qu’il regroupe, notamment par le biais des procédures existant au niveau interinstitutions, pour assurer la coordination à l’échelle du système, en vue d’atteindre les objectifs du Programme d’action et de contribuer à leur suivi ”.

“ Les Commissions régionales de l’ONU... dans le cadre de leur mandat et activités actuelles ” ont été chargées de veiller à “intégrer les questions relatives aux femmes et les questions d’égalité entre les sexes dans leurs préoccupations quotidiennes et ” d’envisager “de se doter des mécanismes et dispositifs voulus pour assurer la mise en oeuvre et le suivi du Programme d’action et des plans et programmes régionaux ”.

Il a été demandé aux “bureaux nationaux des institutions spécialisées des Nations Unies d’élaborer et diffuser un plan d’application du Programme d’action, en indiquant notamment le calendrier à suivre et les ressources nécessaires ”. Le Centre africain pour la femme a reçu le même mandat de l’Assemblée générale des Nations unies et agit à ce titre.

S’agissant spécifiquement du domaine de l’éducation, les organisations internationales et intergouvernementales notamment l’UNESCO, se sont engagées à :

- contribuer à l’évaluation des progrès accomplis aux moyens d’indicateurs mis au point par des organismes nationaux, régionaux, internationaux ; inciter les gouvernements, à éliminer les différences entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons pour ce qui concerne l’accès à l’enseignement, à la formation et les résultats obtenus dans tous les domaines, en particulier dans ceux de l’enseignement primaire et de l’alphabétisation ;
- fournir aux pays en développement, qui le demandent, une assistance technique en vue de renforcer leur capacité de suivi des progrès des activités visant à instaurer l’égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines de l’éducation, de la formation et de la recherche ; et en particulier, dans les domaines de l’éducation de base et de l’éradication de l’analphabétisme ;
- organiser une campagne internationale visant à promouvoir le droit des femmes et des filles à l’éducation ;
- allouer un pourcentage substantiel de leurs ressources à l’éducation de base des femmes et des filles.

5.2 Institutions multilatérales de développement

Parmi les institutions relevant de cette catégorie, on note que la Banque mondiale, les banques régionales de développement, les donateurs bilatéraux et les Fondations se sont engagés à :

- augmenter les ressources consacrées à l’éducation et à la formation des filles et des femmes, en dotant ce secteur d’une priorité élevée dans les programmes d’assistance au développement ;
- collaborer avec les gouvernements bénéficiaires pour que les structures d’éducation des femmes prévues dans les programmes d’ajustement structurel et de relance économique, y compris dans les programmes de prêt et de stabilisation, soient maintenues ou augmentées.

5.3 Appui de la communauté internationale

Conformément à leurs engagements, les agences des Nations Unies et les bailleurs de fonds ont apporté leur appui aux réalisations de nombreux projets visant à améliorer l'éducation des femmes et l'accès de ces dernières à la science et la technologie sur le continent.

5.3.1 L'UNESCO

Peu après la Conférence de Beijing, l'UNESCO a tenu sa Conférence générale en novembre 1995, adopté sa stratégie à moyen terme pour 1996-2001, identifié les groupes prioritaires destinataires de son action durant cette période (les pays les moins avancés, l'Afrique et les femmes) et décidé de leur consacrer une part substantielle de ses efforts et de ses ressources.

En février 1995, à la suite des Assises de l'Afrique (tenues en vue de l'organisation du Sommet social de Copenhague), l'UNESCO, en sa qualité de chef de file du volet du Plan d'action des Nations Unies pour le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités en Afrique, a élaboré une stratégie visant à mettre l'Afrique au cœur de ses priorités. Cette stratégie a notamment pour objectifs d'encourager la réforme et la reconstruction des systèmes éducatifs ; en améliorer l'efficacité interne ; promouvoir l'accès à l'éducation de base pour tous en accordant la priorité aux femmes, aux jeunes filles ; aux populations des zones rurales et des zones urbaines défavorisées.

Par ailleurs, en vue d'assurer le suivi du Programme de Beijing en Afrique, l'UNESCO a mis en place une cellule, composée de trois hautes personnalités africaines chargées faire des recommandations au Directeur général et d'en coordonner la mise en œuvre, en collaboration avec le Secrétariat de l'UNESCO et le Comité international de suivi des Assises de l'Afrique. Combinant les priorités précitées, l'UNESCO a créé un projet intitulé : "priorités femmes 1996-1997". Les principales composantes de ce projet concernent :

- " La promotion de l'éducation des jeunes filles et des femmes en Afrique " qui vise à renforcer l'éducation et de l'alphabétisation des femmes et des filles dans les pays du Sahel : 490.000 dollars E.U.
- " La formation scientifique, technique et professionnelle des jeunes filles en Afrique " qui a pour objectif d'améliorer l'accès des filles à la science, à la technologie et à la profession enseignante dans les pays d'Afrique sub-saharienne : 250.000 dollars E.U. Ce projet spécial est exécuté en partenariat avec diverses institutions gouvernementales et organisations non gouvernementales telles que le Forum des éducatrices africaines (FAWE).
- " Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement ". Ce projet qui couvre toutes les régions accorde cependant une attention spéciale à l'Afrique et aux pays en transition" : 400.000 dollars E.U.
- " La formation des femmes artisans en Afrique et en Amérique centrale " : 100.000 dollars E.U. Ce projet vise à améliorer les compétences techniques et le savoir-faire des femmes artisans. Il cible les Etats du Sahel.

Enfin, l'Unesco participe au projet pour l'enseignement des mathématiques et des sciences (FEMSA), financé par la Norvège, la Fondation Rockefeller et d'autres agences de financement. Ce projet couvre douze pays. D'autres agences telles que l'UNICEF, la Banque mondiale, l'OIT, la FAO, l'OMS, le FNUAP, le PAM, le HCR, et le PNUD ont apporté un appui financier et technique important à l'éducation et la formation des filles et des femmes.

5.3.2 L'UNION EUROPEENNE

Les efforts consentis par les pays de l'Union européenne, dans le cadre de la coopération bilatérale, ont davantage porté sur les infrastructures que sur le contenu des matériels pédagogiques.

5.3.3 AUTRES DONATEURS

L'USAID et l'ACDI ont fourni des efforts particuliers pour ce qui concerne l'accès des filles à l'enseignement technique et scientifique et le renforcement des capacités des femmes en gestion. Les pays nordiques (Norvège, Suède, Hollande) ont appuyé les initiatives de base liées à l'éducation non formelle. Le Japon, qui est très actif dans le domaine de la coopération décentralisée, a permis d'augmenter de l'offre des services d'éducation en construisant de nouvelles infrastructures.

6. mécanismes de suivi

6.1 Mécanismes nationaux

La Conférence de Beijing précise que : "C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'appliquer le Programme d'action. Cette mise en oeuvre nécessitant un engagement politique au niveau le plus élevé, ils devraient prendre la direction des activités de coordination, de contrôle et d'évaluation".

Appuyés aux plans technique et financier par des organisations régionales et internationales, les gouvernements africains se sont efforcés d'améliorer l'efficacité des mécanismes nationaux de promotion de la femme, aux niveaux politiques les plus élevés (ministériel et interministériel) et au sein d'autres institutions spécialisées dotées de capacités suffisantes pour élargir la participation des femmes et appliquer la perspective de genre aux politiques et programmes.

Les Coordonnateurs résidents de l'ONU et d'autres organes du système des Nations Unies jouent un rôle crucial d'appui aux efforts des gouvernements.

6.2 Mécanismes à l'échelle sous-régionale et régionale

La Conférence de Dakar sur les femmes a recommandé que "au niveau régional, le suivi et l'évaluation de la mise en valeur de la Plate-forme" soient "confiés au CRAC en étroite collaboration avec les OIG telles que la ZEP, la SADEC, la CEDEAO, etc. ainsi que le secrétariat conjoint OUA/BAD/CEA et les organismes compétents des Nations Unies tels que l'UNIFEM et en consultation avec ceux-ci, tel que stipulé dans les cadres institutionnels existants, qui collaboreraient avec eux. Ce dispositif devrait se réunir annuellement et présenter un rapport à la Conférence des ministres de la CEA, au Conseil des ministres de l'OUA et à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA tous les deux ans. On devrait également procéder à l'examen de la bonne exécution des programmes des bailleurs de fonds en faveur des femmes et du développement".

Le Centre africain pour la femme a ainsi organisé, dans le cadre de son mandat, une réunion internationale, quatre réunions sous-régionales et deux réunions pour préparer la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes. La conférence internationale sur "les femmes africaines et le développement économique : investir dans notre futur" a permis aux femmes et aux décideurs d'établir un dialogue sur les engagements pris pour accélérer la promotion de la femme, conformément aux dispositions de la Plate-forme et du Programme. A cet effet, la Conférence a notamment recommandé de :

- formuler des politiques permettant d'offrir des formations spécifiques aux femmes et aux jeunes dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de renforcer leurs capacités ;

- organiser régulièrement des rencontres au niveau national afin de créer des synergies entre les responsables des divers secteurs du développement social : santé, éducation, promotion sociale, promotion des femmes etc.
- réinvestir les dividendes de la croissance économique dans des activités telles que la lutte contre la pauvreté, le développement des systèmes éducatifs, avec un accent particulier sur l'éducation des filles, les programmes d'alphabétisation des femmes, la santé etc.

6.2.1 RÉUNIONS SOUS-RÉGIONALES

Les quatre réunions sous-régionales organisées par le Centre se sont tenues respectivement en novembre 1997, à Dakar, pour les pays de l'Afrique de l'Ouest ; en juin 1998, à Bangui, pour les pays de l'Afrique centrale ; en octobre 1999, à Rabat, pour les pays de l'Afrique du Nord ; en février 1999, aux Seychelles, pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

Ces réunions ont porté sur : l'état d'avancement des plans d'action nationaux en tant qu'instruments stratégiques de la mise en œuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing ; l'élaboration d'indicateurs de suivi et la préparation des rapports nationaux permettant d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme.

D'autres réunions, séminaires, conférences, ont été organisés sur le continent par l'OUA, la CEA, les agences des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, pour le suivi de la Plate-forme de Dakar, du Programme d'action de Beijing et d'autres Conférences mondiales qui avaient formulé des recommandations pertinentes pour l'éducation des femmes telles que Conférence du Caire sur la population et le développement et le Sommet social de Copenhague.

Au-delà des recommandations, ces conférences ont débouché sur la mise en place de programmes spécifiques par des organisations telles que l'OIT, l'UNESCO, le FNUAP, l'OMS, le PNUD, la SADC, la CEDEAO.

Elles ont également reconnu la nécessité de lancer des initiatives novatrices en faveur des femmes ; décidé de veiller à ce que la perspective de genre soit appliquée à la définition et à la mise en œuvre de leurs politiques et programmes ; décidé de continuer à sensibiliser l'opinion publique dans chaque pays pour que soit instaurée une société sans discriminations fondamentales d'ici à l'an 2000.

7. ressources allouées à la mise en œuvre des recommandations de la plate-forme et du programme

Les recherches effectuées ne nous ont pas permis de dresser un état des ressources allouées à la mise en œuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme, pour deux raisons principales : premièrement, certains rapports se contentent d'affirmer que la part du budget national consacrée à l'éducation a été augmentée sans donner de précisions sur les sommes dépensées. En deuxième lieu, les institutions internationales de coopération bilatérale et multilatérale n'ont pas de programmes spécifiquement consacrés à l'éducation des femmes et des filles ou ne veulent pas communiquer le montant des ressources affectées à leurs programmes.

8. Progres realises

On peut affirmer que la Conférence de Beijing a déclenché un vaste mouvement de prise de conscience, en Afrique, de la nécessité urgente de tenir compte de la contribution des femmes au développement durable. En effet, pour la première fois, l'ensemble des organisations internationales, régionales, sous-régionales et des gouvernements se sont engagés à ne ménager aucun effort pour définir un plan d'action clair et précis.

L'analyse des rapports nationaux disponibles permet d'affirmer que des progrès ont été accomplis, à des degrés divers, dans le domaine de l'éducation. Les progrès réalisés en matière d'accès à

l'éducation de base semblent importants en termes quantitatifs. Les niveaux atteints varient, cependant, en fonction des situations de départ et des efforts consentis. Dans l'ensemble, les taux de scolarisation ont augmenté. Il convient cependant de noter, qu'avant la Conférence de Beijing, de vastes programmes de réforme avaient déjà été initiés. La priorité accordée à la scolarisation des enfants dans le primaire (qui emploie plus de 80 % des effectifs d'enseignants) est, en effet, imputable aux décisions de la Déclaration de Jomtien.

Ainsi, bien que la Conférence de Beijing ne soit pas le point de départ du mouvement en faveur de l'éducation des femmes et des filles, elle peut être considérée comme la source d'une nouvelle vision de l'éducation des femmes et d'un nouveau cadre de référence. Depuis la tenue de cette conférence, les progrès suivants ont été réalisés :

8.1 Elaboration de plans d'action nationaux

Quarante-sept des cinquante et un états ayant participé à la quatrième conférence mondiale sur les femmes rapportent qu'ils ont formulé et adopté un plan d'action national pour traduire en actions concrètes les engagements pris à Beijing, soit 88,6 % environ des pays. Trente-neuf de ces pays ont identifié l'éducation en tant que priorité.

8.2 Identification de l'éducation en tant que priorité

Quarante-et-un pays africains ont intégré l'éducation des femmes et des filles dans leurs priorités nationales pour les quatre à dix années à venir. Ce délai varie selon les pays. Cette décision concerne la promotion de la pré-scolarisation, la scolarisation des filles dans tous les cycles, la scolarisation des petites filles, l'alphabétisation fonctionnelle des femmes adultes et la maîtrise de la science et de la technologie pour l'amélioration de la productivité.

D'une manière générale, les domaines critiques du Programme de Beijing comportent un volet sur la formation : celle-ci est considérée comme indispensable pour la réalisation des objectifs fixés dans chacun de ces domaines. Ainsi, les femmes occupant des postes de décision reçoivent une formation pour accroître leurs chances de conserver leur poste ou d'accéder à d'autres postes de décision. Les femmes bénéficient de formations pour la gestion d'activités lucratives. Des organisations de femmes sont formées en techniques de communication, de plaidoyer, de négociation, etc.

Encadré 1 : Diverses stratégies sont appliquées en Afrique pour améliorer l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à la formation

Diverses stratégies et programmes sont mis en oeuvre sur le continent pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la formation et à l'éducation. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- l'adoption de nouvelles politiques d'éducation et de formation et des déclarations d'intention sur l'éducation des filles ; la nécessité d'accorder la priorité à l'éducation notamment au niveau du cycle primaire ;
- l'instauration de l'éducation universelle et gratuite dans certains pays ; celle de l'enseignement obligatoire, à un niveau quelconque, dans d'autres pays ;
- le recrutement délibéré d'enseignantes affectées en zones rurales et en zones urbaines ;
- l'application de programmes flexibles en zones rurales pour encourager la scolarisation des filles et leur maintien à l'école ;
- la création d'écoles rurales à proximité des communautés ;
- l'octroi d'incitations et de facilités : bourses d'études, prise en charge du transport ; gratuité de l'uniforme ; repas nutritifs, réduction des frais de scolarisation et bourses spéciales visant à maintenir les filles à l'école ;
- la révision des programmes scolaires et des matériels pédagogiques afin de supprimer les stéréotypes sexistes et sensibiliser les enseignants aux spécificités des hommes et des femmes ;
- la décentralisation de la gestion des écoles au profit des conseils locaux pour en améliorer l'efficacité et mieux prendre en compte les intérêts et les besoins des communautés ;
- la création de partenariats plus dynamiques entre les pouvoirs publics, les ONG, les communautés locales y compris les parents et les donateurs. Cette démarche a facilité l'intégration des questions relatives aux femmes dans les questions d'éducation ;
- le renforcement du maillage scolaire pour rapprocher les écoles des communautés ;
- l'autorisation donnée aux mères adolescentes et aux filles enceintes de poursuivre leurs études.

La démocratisation, par les gouvernements, des structures du système éducatif s'est notamment traduite par la réforme des programmes afin de renforcer les interactions entre le contenu de l'enseignement et les objectifs ultimes que constituent la tolérance, la compréhension mutuelle et la solidarité ; et par le développement des sciences humaines. Les réformes entreprises par les gouvernements visent également à promouvoir les échanges inter-scolaires au niveau national et intercontinental.

Le développement de l'éducation en faveur de l'ensemble de la population contribue à la libérer des entraves qui l'empêchent de participer pleinement à la vie publique. Toutefois, cette action indirecte doit être menée en conjonction avec d'autres actions, car elle est insuffisante à elle seule. Le plan d'action national constitue un instrument extrêmement utile pour réévaluer les forces et les faiblesses, identifier de nouvelles cibles et des partenaires au sein de la société civile ; réorienter les efforts visant à rendre les femmes autonomes.

La majorité des pays affirment avoir associé les ONG et d'autres acteurs au processus de définition des priorités nationales et à l'élaboration des plans d'action pour les inciter à collaborer de manière constructive avec les autorités publiques. En effet, en participant au débat national sur la politique gouvernementale, les ONG peuvent suivre et évaluer les plans d'action nationaux et rappeler aux gouvernements qu'ils sont les premiers responsables de l'application du Programme d'action de Beijing. Par ailleurs, le fait, pour les gouvernements et les ONG, de collaborer à l'élaboration des plans nationaux d'action, rend l'engagement politique au niveau le plus élevé encore plus nécessaire.

Les données disponibles sont trop ténues pour permettre d'évaluer les efforts consentis par les pays pour renforcer l'accès des filles et des femmes à la science et à la technologie. On peut, cependant, signaler les activités et les initiatives des agences des Nations Unies visant à impliquer davantage les femmes dans les sciences et les techniques, notamment, dans les institutions de recherche et dans les questions relatives aux femmes. D'une manière générale, (à l'exception du Rwanda, de la Guinée, de l'Égypte, du Ghana, du Sénégal, du Nigeria qui disposent de projets spécifiques), les rapports des pays n'insistent pas suffisamment sur la présence des filles dans les filières scientifiques et sur l'introduction de technologies nouvelles dans le travail des femmes.

9. Entraves à la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme et du programme

Des difficultés variables selon les pays ont influé sur la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme. Ces difficultés tiennent à une diversité de facteurs, parmi lesquels :

- le décalage existant entre les politiques appliquées et les besoins des communautés ;
- les contraintes socioculturelles : la priorité accordée à l'éducation des garçons ne milite pas en faveur de l'éducation des filles ;
- la pénurie de ressources humaines et financières, d'infrastructures et d'équipements ;
- le manque, dans certains pays, d'enseignants qualifiés, en particulier, dans le domaine des sciences ;
- la difficulté de recruter des enseignantes, en particulier, pour les zones rurales ;
- le taux d'abandon scolaire élevé chez les filles, pour diverses raisons : grossesses et mariages précoces, tâches ménagères ;
- la pauvreté qui limite la participation des femmes et des filles aux programmes d'enseignement et d'alphabétisation.

D'une manière générale, les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre des recommandations relatives à la science et la technologie sont :

- la pénurie de ressources humaines et financières, d'infrastructures et d'équipements ;
- l'inexistence de méthodes d'enseignement axées sur la sensibilisation aux spécificités des hommes et femmes. Cette lacune n'incite guère les filles à s'engager dans des carrières scientifiques ;
- la longueur des études proposées aux filles ; l'absence de garantie d'emploi à la fin de la formation ;
- la perception de la science, dans de nombreuses communautés, comme un domaine réservé aux garçons.

Encadré 2 : Exemples de stratégies mises en oeuvre pour encourager les filles à s'inscrire dans les filières scientifiques

De nombreux pays africains ont reconnu que l'accès, la participation et la visibilité des femmes dans les domaines de la science et de la technologie restent marginales. Ces pays ont décidé de mettre davantage l'accent sur les politiques et les programmes visant à renforcer l'enseignement de la science et de la technologie dans les écoles. Dans certains pays, le nombre des filles inscrites dans les filières scientifiques a augmenté grâce notamment à :

- la mise en place de services d'orientation scolaire et de conseils pédagogiques qui incitent les filles à s'inscrire dans les filières scientifiques ;
- la création d'un système d'hébergement pour les filles qui poursuivent des études scientifiques, dans les universités notamment ;
- la création d'associations des femmes scientifiques ayant pour but de renforcer la collaboration entre elles ;
- la formation de femmes dans des domaines scientifiques.

10. Etudes de cas

Pendant l'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations du Programme, des expériences menées par certains pays (Algérie, Tunisie, Liberia, Sénégal, Rwanda, Ouganda) ont été utilisées pour illustrer les efforts qui ont été entrepris. Ces expériences pourraient servir à inspirer d'autres pays. A cette fin, il nous a paru judicieux de donner quelques exemples de projets envisagés qui sont représentatifs de la détermination de la plupart des pays africains à faire du suivi de la Conférence de Beijing une préoccupation réelle.

Algérie

L'étude de cas concernant l'Algérie paraît intéressante en raison des efforts de développement des ressources humaines consentis par ce pays en faveur des femmes et du contexte dans lequel elles vivent. En effet, l'Algérie vit, depuis près de dix ans, sous la pression de groupes islamistes armés qui y font régner une insécurité permanente. Avant cette période, le niveau d'éducation des filles et des femmes algériennes se situait nettement au-dessus de la moyenne du continent. Les troubles civils de ces dernières années suggèrent, cependant, que l'éducation a pu pâtir de la situation qui prédomine dans ce pays.

Scolarisation

En avril 1976, l'Algérie a promulgué une ordonnance qui généralise l'enseignement, la rend gratuite et obligatoire. Le taux de scolarisation des filles est de 90,61% pour une population scolarisable de 92,85%. Bien que les déperditions scolaires persistent en milieu rural, dès que les petites filles atteignent l'âge de 10/13 ans, les filles enregistrent des taux de réussite égaux à ceux des garçons à l'examen de fin du premier cycle. La proportion des filles inscrites dans l'enseignement fondamental est presque égale à celle des garçons tandis que, dans l'enseignement secondaire, le pourcentage des filles est supérieur à celui des garçons.

Alphabétisation

Le mouvement associatif (les associations des parents d'élèves notamment) a été encouragé à alphabétiser les petites filles ayant dépassé l'âge scolaire et les femmes qui le souhaitent dans des centres ouverts à cet effet. Ces actions complètent les activités de lutte contre l'analphabétisme menée par l'Office national d'alphabétisation dont la création remonte à 1964.

Quelques statistiques

- l'Etat consacre 25 % de son budget à l'éducation ; ce qui en fait le premier employeur du pays ;
- les filles représentent 46,5% (2.200.000) des effectifs scolaires en milieu rural et 53,7% des effectifs des lycées ;
- le personnel féminin de l'enseignement moyen représente 45 % des effectifs ;
- les filles ont reçu 47% des bourses octroyées aux trois cycles de l'enseignement général soit 76.179 sur 162.078 bourses ;
- 561.311 élèves des écoles primaires bénéficient des services de 4.412 cantines scolaires ;
- en 1997, 58.826 élèves ont bénéficié des services renforcés d'enseignement fondamental et secondaire à distance ;
- 1.875 centres et 48 bureaux d'alphabétisation répartis sur l'ensemble du territoire ont accueilli 49.000 femmes âgées de 15 à 60 ans.

La sensibilisation à la planification familiale et les actions de vulgarisation agricole sont essentiellement effectuées à travers les programmes d'alphabétisation.

La réduction du taux global de l'analphabétisme chez les femmes reste cependant une préoccupation car il est estimé à 33,4 % des femmes âgées de 16 ans et plus, soit quatre millions de personnes. La majorité de ces femmes sont des personnes âgées qui n'ont pas été scolarisées pendant la période coloniale. Les femmes représentent 42,4 % des effectifs de l'enseignement supérieur, avec une nette prédominance du cycle long : 86,6 % des effectifs contre 13,4 % pour le cycle court.

Encadré 3 : l'Algérie a réussi à maintenir les filles à l'école et à améliorer leurs taux de réussite aux examens grâce à une stratégie multi-dimensionnelle

Divers acteurs nationaux : le ministère de l'éducation nationale ; le ministère chargé de la solidarité nationale et de la famille ; le ministère de l'intérieur et des collectivités locales ; les associations à caractère social et humanitaire, etc. ont pris des mesures pour améliorer le taux de rétention et de réussite des filles dans le système scolaire. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- l'ouverture de cantines scolaires et d'internats pour aider les familles économiquement démunies à maintenir leurs filles à l'école. Les parents ne peuvent plus arguer de l'éloignement des établissements scolaires pour retirer leurs enfants de l'école ;
- l'allocation de bourses pour l'achat de fournitures scolaires nécessaires à la poursuite d'une scolarité normale ;
- la mise en place d'unités de soins composées d'équipes pluridisciplinaires chargées du dépistage de maladies et d'autres carences susceptibles de gêner l'évolution de l'enfant dans sa scolarité ;
- la promotion de services de transport scolaire ;
- les dons de manuels scolaires aux familles démunies pour les encourager à scolariser leurs filles.

Cette stratégie a permis de relever les taux de réussite des filles aux examens. Elles représentent :

- 42,8% des effectifs admis en 6^e fondamentale soit 272.804 élèves sur 565.079 ;
- 53,1% des effectifs admis au brevet de l'enseignement fondamental soit 115.519 élèves sur 217.287.138 ;
- 53,7% des effectifs admis en seconde soit 138.293 élèves sur 259.254 ;
- 57,0% des élèves reçus à l'examen du baccalauréat soit 45.124 élèves sur 78.900.
- 51,5% des effectifs inscrits en sciences exactes appliquées.

Enfin, les taux de redoublement et d'abandon de l'école par les filles sont, sur l'ensemble du cursus scolaire, inférieurs de quatre points à ceux des garçons.

En 1997, les jeunes filles constituaient 51% des effectifs bénéficiant de cours de formation professionnelle et 28 % de l'ensemble des stagiaires inscrits dans des établissements de formation de formateurs. L'augmentation des effectifs de filles en formation résidentielle, (51% en 1997 contre 49% en 1995) s'explique par les actions de promotion menées dans ce domaine. Les pourcentages sont les suivants pour ce qui concerne la formation dans les métiers réputés non féminins :

Les filles sont de plus en plus nombreuses à faire des études post-universitaires. Elles représentent 38,5% de la population des diplômés de l'enseignement supérieur. Le pourcentage de filles diplômées qui ont trouvé un emploi est de 17,1 % contre 16,3% pour les garçons. Le taux des filles inscrites comme demandeuses d'emploi est de 65,1 %.

Secteur	Pourcentage
Habillement	34,10 %
Artisanat traditionnel	7,73 %
Bâtiment, Travaux publics et hydrauliques	2,74 %
Agriculture	0,12 %
Techniques audiovisuelles	0,06 %

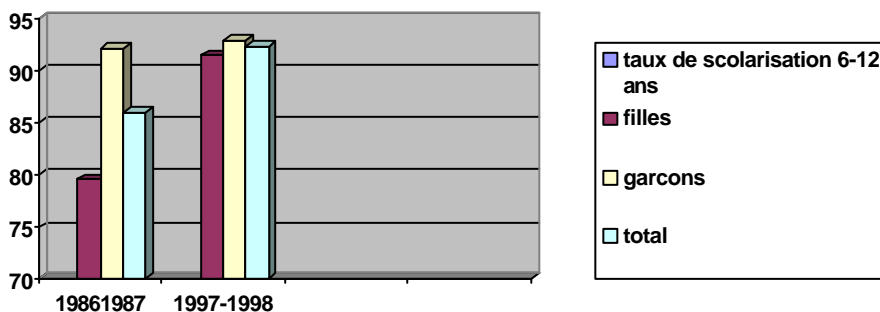
Tunisie

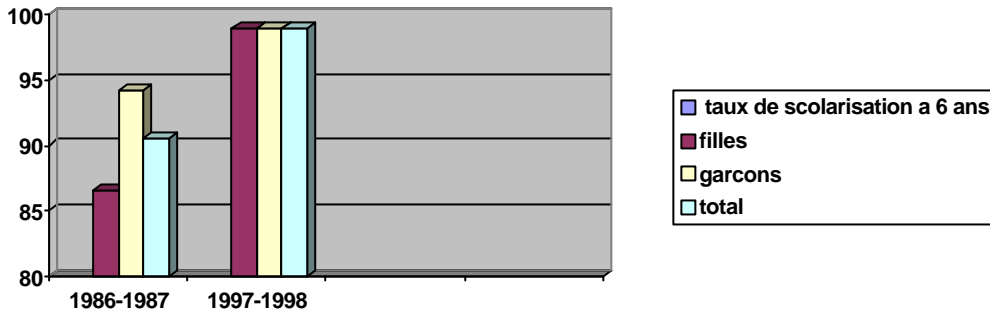
La Tunisie est l'un des rares pays musulmans à avoir adopté une politique d'avant-garde en faveur de la femme, en promulguant, dès son accession à l'indépendance en 1956, un Code de statut personnel moderne, qui a reconnu de nombreux droits à la femme en sa qualité d'épouse et de mère et qui persiste dans cette voie, en révisant régulièrement sa législation afin d'instaurer une égalité effective entre les hommes et les femmes. La Tunisie a également consenti des efforts importants pour assurer la promotion de la femme dans différents domaines. En outre, la Tunisie a toujours consacré près du quart de son budget au secteur de l'éducation nationale. Les indicateurs du système éducatif ne révèlent qu'une partie des progrès réalisés.

Des mesures juridiques ont été prises en vue d'assurer un accès égal des hommes et des femmes à l'éducation

En effet, l'Article 1^{er}, alinéa 2 de la Loi sur l'éducation, adoptée le 29 juillet 1991, précise quelle vise à : " préparer les élèves à une vie qui ne laisse place à aucune forme de discrimination ou de ségrégation fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race et la religion". L'article 7 institue l'obligation scolaire de 6 à 16 ans pour les enfants des deux sexes. Toute personne qui s'abstient de scolariser son enfant ou qui le retire de l'école avant l'âge de 16 ans est passible d'une amende. Cette mesure vise à éradiquer l'abandon scolaire précoce chez les jeunes filles, en milieu rural.

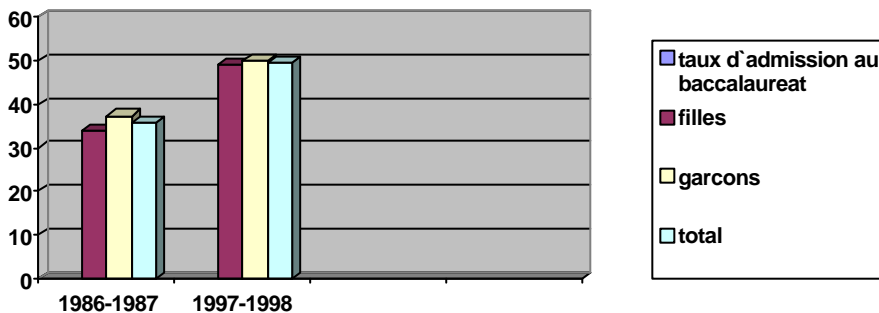
Graphiques 1 et 2 : la scolarisation pré-universitaire en Tunisie



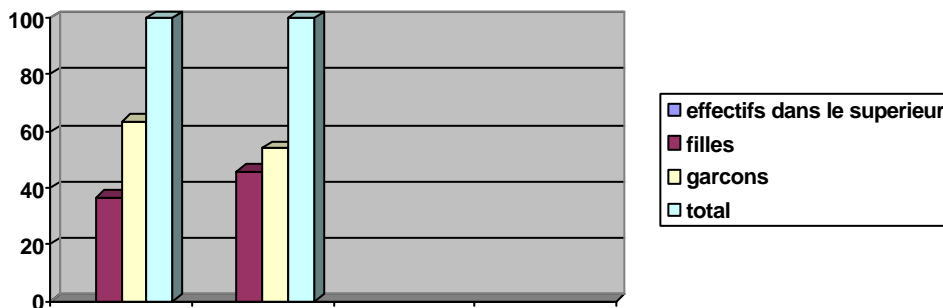


L'écart observé, il y a quelques années, au niveau du 1er cycle de l'enseignement de base, entre les filles et les garçons, a été résorbé.

Graphique 3 : taux d'admission au baccalauréat



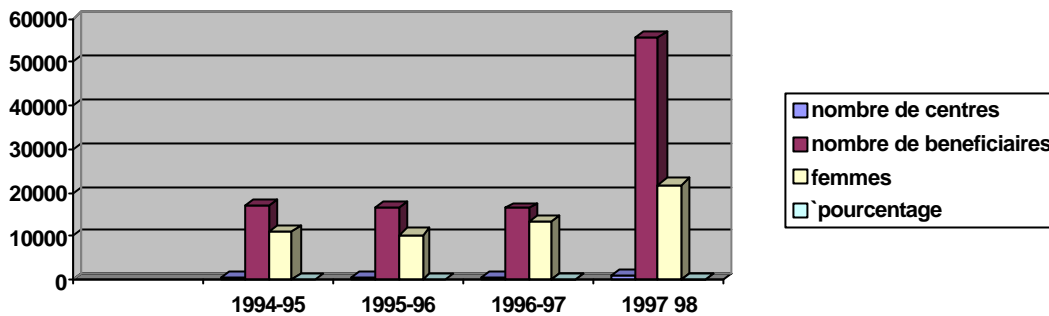
Graphique 4 : effectifs de l'enseignement supérieur



Source : ministère de l'enseignement supérieur ; année universitaire 1996/1997.

Les filles poursuivant des études de troisième cycle accèdent aux œuvres universitaires, sans discrimination aucune. Elles bénéficient même de l'hébergement, pour des raisons d'ordre culturel. L'analphabétisme féminin est en régression à grâce à l'application d'un programme national lancé en 1993/1994 à l'intention des filles et des femmes âgées de 15 à 44 ans.

Graphique 5 : progrès enregistrés dans l'alphabétisation des femmes



Source : ministère des affaires sociales

Diplômées de la formation professionnelle dans les secteurs de l'industrie et des services

La loi d'orientation relative à la formation professionnelle et l'emploi stipule que : "l'orientation professionnelle a pour objet d'aider les jeunes et les adultes des deux sexes à choisir, de façon réfléchie, une profession conforme à leurs motivations, à leurs aptitudes, à leurs intérêts ainsi que les filières de la formation correspondante."

Des efforts importants ont été consentis dans ce domaine. En effet, les filles sont de plus en plus nombreuses à accéder à des formations plus diversifiées et aux filières les plus qualifiantes où elles bénéficient des mêmes chances que les garçons. Elles sont de plus en plus attirées par les formations conduisant à la maîtrise des nouvelles technologies.

Encadré 4 : La Tunisie a réussi à relever sensiblement le taux d'inscription des filles dans les filières scientifiques

Pour inciter les jeunes filles à s'orienter vers les disciplines scientifiques et techniques, la Tunisie a, notamment :

- créé, en 1995, un corps de conseillers en orientation en 1995/1996 ;
- mis en place une cellule chargée du suivi des questions d'orientation au sein du ministère de l'éducation ;
- créé une section d'économie et de gestion pour tenter de réduire les effectifs des filles inscrites dans les sections littéraires ;
- fait réaliser des campagnes de sensibilisation, par le Centre de recherches, d'études et de documentation sur la femme (CREDIF) et des associations de femmes.

Les statistiques relatives à ce domaine révèlent ce qui suit pour la période 1994-1995/ 1998-1999 :

- le pourcentage des filles orientées vers la section littéraire a chuté de 43,8% à 37,3% ;
- le pourcentage des filles inscrites en sciences expérimentales est passé de 22% à 24,8% ;
- le pourcentage des filles inscrites dans la section technique est passé de 4,3% à 4,5% ;
- la proportion de filles inscrites en économie et gestion est légèrement supérieure à celle des garçons : 17,6% contre 17,3%.

Le pourcentage global des filles formées dans l'enseignement public est passé de 19,4% en 1994 à 31,5% en 1997.

La rénovation, entreprise dès 1992, des centres de formation des jeunes filles en zones rurales a permis d'améliorer les qualifications des filles, notamment grâce à une formation en création d'entreprises et en entrepreneuriat. Les femmes constituent 18,8 % des bénéficiaires des programmes de formation continue.

Pour ce qui concerne l'organisation des carrières, le CREDIF dispense trois types de formation :

- des sessions de formation à l'intention des femmes cadres des secteurs privé et public sur le thème "information et formation des femmes cadres pour un meilleur cheminement professionnel". Dans ces sessions, les participantes conçoivent une grille d'analyse /diagnostic qui peut les aider à entreprendre des actions, en fonction de stratégies globales susceptibles de leur donner un avantage décisif et durable ;
- des rencontres mensuelles appelées "les cercles du CREDIF ", ayant pour objectif de permettre aux femmes cadres qui bénéficient d'une formation au CREDIF de débattre d'un thème précis avec un expert ;
- des sessions de formation en psychologie du travail et gestion des ressources humaines destinées à un public mixte ayant un profil similaire à celui des femmes cadres.

Sénégal

Classé parmi les pays à faible revenu, le Sénégal a été fortement marqué par les programmes d'ajustement structurel, qui se sont traduits notamment par de fortes réductions budgétaires dans les secteurs sociaux et par un désengagement de l'Etat.

Dès son accession à l'indépendance, le Sénégal a créé des infrastructures scolaires. Malgré ces efforts, les indicateurs de développement humain de ce pays révèlent des insuffisances persistantes (Plan d'action pour la femme, 1997-2001). En 1995, plus des deux tiers de la population étaient analphabètes avec un taux estimé à 78 % pour les femmes. Le taux brut de la scolarisation des filles s'élevait à 46 % en 1996. En 1994, vingt sur les trente départements que compte le pays étaient des zones à faible taux de scolarisation des filles.

En tant que question urgente, l'éducation figure parmi les 5 axes prioritaires du Plan national d'action de ce pays pour la femme. Parmi les actions entreprises, on peut également citer l'élaboration d'un Programme décennal de l'éducation et de la formation dont le volet "éducation de base " est finalisé. Ce programme, qui couvrira la période 1998-2007, a notamment pour objectifs de : corriger les disparités de genre et les disparités géographiques ; parvenir, à terme, à la scolarisation universelle pour tous (filles et garçons) conformément aux objectifs du Sommet mondial sur l'enfance.

Les stratégies et les mesures appliquées ont permis d'accomplir des progrès, bien que des efforts supplémentaires soient encore nécessaires pour scolariser toutes les filles en âge de l'être et éradiquer l'analphabétisme dans la population féminine.

Dans le système éducatif formel, des efforts importants ont été fournis pour supprimer les inégalités entre les sexes, accroître le taux de scolarisation des filles et leur présence à tous les niveaux de l'enseignement. Le nombre d'établissements préscolaires a sensiblement augmenté. Le taux le plus élevé de présence des filles est enregistré dans ce secteur comme le montre le tableau ci-dessous :

Préscolaire	1995-96	1997-98	1998-99
Etablissements	212 dont 70 établissements publics	270 dont 77 établissements publics	—
Filles (en %)	49,66	50,60	51

Pour répondre à la demande de plus en plus importante dans ce secteur, des garderies communautaires ont été créées en milieu rural et en milieu urbain. Elles ont permis d'améliorer les taux de scolarisation des petites filles notamment : en 1997, 152 garderies (initiées par le ministère de la famille à travers le PAGF, financées par la Banque africaine de développement et le Fonds nordique de développement) ont permis d'inscrire 4208 enfants soit 2112 filles et 2096 garçons.

Dans l'enseignement élémentaire, le nombre d'établissements est passé de 3051 en 1995 à 3884 en 1998 dont 379 dans le secteur privé. Pour la période 1998-99 ce chiffre est de 4256 dont 389 établissements privés. Il est intéressant de relever les efforts consentis pour décentraliser le réseau scolaire. En effet, 8.818 des 17.550 classes que compte le pays se situent en zone rurale contre 8.712 en zone urbaine. En 1998-99, le nombre de classes est passé à 19.404 dont 57% en zone urbaine.

Le taux brut de scolarisation (tbs) est en hausse continue depuis 1995. Ce taux est de 65,5% pour 1988-89 contre 54% en 1993. Son évolution est surtout marquée par le tbs des filles qui, a crû de 2,6 points entre 1996-97 et 1997-1998, contre 1,4 point de croissance pour le taux relatif aux garçons. Les progrès enregistrés dans les taux de scolarisation des filles depuis 1996 s'établissent comme suit :

Taux scolarisation	1996	1998	1999
Filles (en %)	49,83	55,5	58,1

Dans l'enseignement moyen secondaire général et dans l'enseignement technique, le pourcentage des filles n'a pas connu de changements significatifs. En effet, bien que le nombre d'établissements ait augmenté, l'on note une stagnation des effectifs des filles dans l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire général et un recul de ces mêmes effectifs dans l'enseignement technique pour l'année scolaire 1997-1998.

Filles (en %)	1995-96	1996-97	1997-98
Enseignement moyen	38,36%	-	38,60%
Enseignement secondaire général	35,12%	35,40%	-
Enseignement technique	-	37,54%	36,9%

Les effectifs des collèges d'enseignement moyen ont crû de 10,7 % par rapport à l'année 1997-1998. Ils s'élèvent à 172.469 élèves dont 39,7% de filles. Le taux de scolarisation dans l'enseignement moyen, pour l'année 1998-99, est de 21,82% contre 20,6% en 1997-98. Les garçons sont scolarisés à 27,2% tandis que les filles ne le sont qu'à 16,82%. Les blocs scientifiques et technologiques comptaient, en 1997-1998, 29 centres d'enseignement moyen, correspondant à un effectif de 7332 élèves dont 2657 filles. Les faibles progrès enregistrés dans ces niveaux d'enseignement, s'expliquent par l'insuffisance de mesures d'accompagnement, de campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale semblables à celles qui appuient la politique de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire.

Dans l'éducation non formelle, les actions menées par les ministères techniques et par le ministère de la famille, à travers des projets spécifiques, ont permis de réduire sensiblement le taux d'analphabétisme qui est passé de 78,2% en 1995 à 64,3 en 1998. Ces résultats ont pu être atteints grâce à l'adoption d'une approche intégrée pour la mise en oeuvre des projets d'encadrement des femmes et la contribution importante des organisations non gouvernementales.

Liberia

Le Liberia, du fait de la guerre qui y sévit, est un pays emblématique de la situation vécue par de nombreux pays africains au cours des années 90. En effet, le spectacle de colonnes de personnes affamées, malades et traumatisées (composées en grande partie de femmes et d'enfants) fuyant les zones de conflit d'un pays africain pour rejoindre un autre pays africain, est malheureusement devenu chose courante au cours de la décennie écoulée. Cette situation, largement médiatisée, montre qu'il ne peut y avoir de développement sur le continent sans la paix et la justice sociale. L'absence de programmes d'éducation en matière de démocratie et de paix tend à expliquer l'émergence des conflits. Il est, par conséquent nécessaire de renforcer l'éducation pour la paix et la démocratie. La revue de l'éducation au Liberia révèle ce qui suit :

ce pays comptait 1636 écoles opérationnelles en 1988-1989 ; 9555 enseignants et 276.320 élèves inscrits. En 1994, il ne restait plus 398 écoles en service ; 75.000 élèves et 2.900 enseignants. Les établissements scolaires ont subi des déprédations incluant le démantèlement des toits, des portes, des fenêtres ; la destruction des installations électriques et sanitaires ; d'archives d'une valeur inestimable et du contenu des infrastructures. L'on estime que les dommages causés à l'éducation par la guerre représentent 40% de la valeur d'avant-guerre.

Le HCR, qui a consenti des efforts pour assurer un minimum de continuité dans les camps de réfugiés libériens n'a pu maintenir une qualité adéquate de l'éducation en raison du peu de moyens mis à sa disposition. (Le HCR ne consacre que 0,17 dollar E.U. par jour et par réfugié en Afrique, contre 1,17 dollar par jour et par personne aux réfugiés du Kosovo). L'analyse de la situation du Liberia explique pourquoi ce pays a décidé de donner la priorité à la reconstruction, à la réhabilitation, à la réintégration et à la réconciliation nationales.

Ouganda

Au lendemain d'une la guerre civile, l'Ouganda a connu un déclin économique qui l'a amené à promouvoir l'éducation pour transformer la société. La démocratisation de l'éducation y est conçue comme un moyen d'épanouissement moral, intellectuel, idéologique, culturel et social de la population qui doit permettre de réaliser les objectifs nationaux d'unité, de démocratie, de progrès économiques et de sécurité pour tous.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing, le National Curriculum Development Center "est en train de réviser le programme de l'enseignement primaire pour prendre en compte les questions de genre". Le niveau des formations professionnelles enregistrant des taux de participation élevés des femmes a été rehaussé (hôtellerie, secrétariat, pédiatrie, infirmerie, restauration) pour valoriser le statut des carrières féminines. Le matériel pédagogique a été révisé à tous les niveaux pour éliminer les stéréotypes discriminatoires.

Le ministère de l'éducation et des sports a incorporé les questions de genre (notamment en mathématiques, en sciences et techniques) dans le programme de formation sur le tas des enseignants de l'enseignement secondaire. Des organisations non gouvernementales telles que le FAWE et l'Association des femmes ougandaises, ingénieurs, techniciennes et chercheurs s'occupent de l'orientation professionnelle et gèrent un service de conseils aux filles. Un projet intitulé "promotion of girls education" est en cours d'exécution dans quinze districts pour encourager les filles à rester à l'école, améliorer l'environnement scolaire, sensibiliser les communautés à l'importance de la scolarisation des filles. Le gouvernement ougandais envisage de rendre l'éducation universelle pour tous les enfants ougandais d'ici à l'an 2003. Il octroie cependant des bourses à raison de quatre enfants par famille et à tous les orphelins, avec une attention spéciale à la situation des filles.

Le nombre d'enfants scolarisés est passé de 2,4 millions à 5,3 millions, de 1995 à 1998 dont 47 % de filles.

Des programmes d'éducation alternative de base tels que le Complementary Opportunity Education et l'Alternative Basic Education for Karamoja ont été mis en place. Ces programmes s'efforcent d'offrir des formules souples à des personnes déscolarisées ou qui n'ont pas eu l'opportunité de fréquenter l'école formelle. Le projet Alternative Basic Education for Karamoja dispense une éducation de base aux groupes nomades, notamment dans le nord-est du pays. La majorité des enfants encadrés par ce projet, dans deux districts, sont des filles. Elles représentent, en effet, 67 % des 6.500 élèves.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'Etat a mis au point un système de distribution de points visant à augmenter les effectifs des étudiants dans les universités publiques. Ce système a permis d'élever le taux de fréquentation de ces établissements à 35%, en 1995. Le plan stratégique d'investissement dans l'éducation (1997-2003) insiste sur les projets de création d'écoles polytechniques communautaires dans les sous-régions pour offrir des opportunités de formation professionnelle aux enfants ayant quitté l'école primaire.

Des écoles professionnelles de niveaux post-primaire et post-secondaire fonctionnent sur l'ensemble du territoire. Elles accueillent des filles et des garçons qui n'ont pas pu accéder à l'enseignement supérieur. Pour ce qui concerne l'alphabétisation des adultes, l'aire de couverture du Functional Adult Literacy Programme for Communities est passé de 8 à 26 districts de 1995 à 1998. Ce programme compte 93.274 inscrits dont 80 % de femmes.

Rwanda

De nouveaux besoins éducatifs apparaissent inévitablement dans les pays connaissant des situations d'après-guerre. En effet, ceux qui sortent d'une guerre de libération doivent souvent repenser la totalité de leur système éducatif ; ceux qui émergent d'une guerre civile doivent souvent rebâtir les infrastructures qui ont été pillées, endommagées ou laissées à l'abandon.

Au Rwanda, les salles de classes et l'ensemble des structures de l'éducation sont redevenues fonctionnelles à partir de 1996. 1880 écoles primaires comptant 1.017.468 élèves, dont 49% de filles ont repris leurs activités.

La ventilation des inscriptions est la suivante :

Degré d'enseignement	Garçons	Filles
Primaire	635.765	634.968
Secondaire	30.072	30.923
Supérieur	14.980	14.863
Fin du primaire 1998 (en %)	54	46
Fin du secondaire 1998 (en %)	52,17	47,83

Ce tableau montre qu'au Rwanda, il n'y a plus de différences significatives entre les taux de scolarisation des garçons et des filles dans l'enseignement primaire et secondaire. Le Rwanda a élaboré une nouvelle politique d'éducation, mobilisé des ressources, réformé les programmes et mis en place de nouvelles institutions techniques de formation supérieure. Ce pays a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels.

Le rapport national du Rwanda signale cependant des disparités importantes entre les effectifs des filles et des garçons dans l'enseignement supérieur, particulièrement dans certaines filières techniques et sections traditionnellement réservées aux hommes.

Le taux d'abandon scolaire s'est stabilisé à un niveau qui reste préoccupant (20% des effectifs). Ce phénomène concerne essentiellement les filles. Il s'explique par la situation socio-économique difficile que connaissent les familles. Toutefois, des efforts sont faits pour accorder des aides financières et matérielles aux étudiants rescapés du génocide pour leur permettre de payer leurs frais de scolarité.

Pour ce qui concerne l'éradication de l'analphabétisme : cinquante Centres communaux de développement et de formation professionnelle ont été réhabilités ; 150 agents d'alphabétisation ont été formés ; le gouvernement consacre 3,5 % du budget national à l'éducation.

Ventilation des effectifs de l'enseignement technique par sexe

Type d'enseignement	Garçons	%	Filles	%	Total
Enseignement technique général	1.232	85,3	212	14,6	1.444
Agro-vétérinaire	767	62,3	463	37,6	1.230
Commerce comptabilité et secrétariat	417	40,3	620	59,7	1.037
Infirmières	324	22,7	797	77,3	1.031
Total	2.740		2.092		4.742

Source : rapport national, 1999.

Comme on peut le voir, l'évolution de l'enseignement technique au Rwanda est encourageante, compte tenu du contexte dans lequel les femmes de ce pays vivent. Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, 33,3 % des effectifs inscrits à l'Université nationale du Rwanda sont de sexe féminin (1994-1995). Ce pourcentage a pu être augmenté grâce à la mise en place de nouveaux instituts supérieurs tels que le Kigali Health Institute qui, en 1998-1999, compte 58 filles représentant 42% des 138 étudiants inscrits.

Les filles représentent respectivement 10,3% et 35% des effectifs de l'Institut supérieur d'agriculture et d'élevage et du Kigali Institute of Education. La proportion des filles inscrites à l'Institut supérieur des finances publiques est passée de 27,6 %, au cours de l'année académique 1995-1996, à 24,3 % l'année suivante puis à 32,7 %. Elles y représentent actuellement 45,7 % des effectifs. Des universités privées ont vu le jour au Rwanda notamment dans la capitale. Les femmes n'ont plus à se rendre à Butare, située à 135 km de Kigali pour poursuivre des études universitaires. Des cours du soir ont été mis en place pour leur permettre de continuer leurs études sans être gênées par leurs travaux quotidiens. 792 des 1730 personnes inscrites aux cours du soir sont des femmes.

Incitations concernant les études supérieures

Les jeunes filles et les femmes désireuses et capables de préparer un diplôme de troisième cycle ou un doctorat ne sont pas soumises à l'obligation d'accomplir les années réglementaires de service d'assistant. Cette dispense leur permet de parer au besoin pressant de se marier pour ne pas être considérées comme de "vieilles filles" et de se protéger contre les "refus plus ou moins explicite des maris". Les jeunes mères qui poursuivent leurs études post-universitaires à l'étranger sont autorisées à emmener un enfant en bas âge.

La Commission nationale des bourses compte un membre permanent du FAWE en son sein pour veiller au respect de la parité dans l'octroi des bourses. Ainsi, 21 ; 4% des boursiers Rwandais poursuivant une formation d'ingénieur en Inde sont des filles soit 91 boursières sur 424. La parité n'est encore atteinte, faute de candidates. Enfin, le Rwanda a ouvert des écoles d'excellence pour l'éducation des filles et institutionnalisé le prix Agatha Uwilingiyimana destiné à promouvoir l'éducation de la fille.

11. Analyse de la situation

La présente évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations de la Plateforme et du Programme prouve que des progrès ont été réalisés depuis la tenue de ces Conférences, dans le domaine de l'éducation des femmes et des filles en Afrique malgré les régressions et les retards enregistrés par certains pays. La situation actuelle appelle, cependant, quelques commentaires.

Remarques préliminaires :

S'agissant des engagements pris par les gouvernements, il n'a pas été possible d'élaborer les plans d'action nationaux, immédiatement après la fin de la Conférence de Beijing, sur la base d'une évaluation exhaustive de la situation et à l'aide de méthodes de collecte adéquates et de procédures de traitement de données qui permettent de faire des comparaisons.

Le retard enregistré dans la soumission des rapports nationaux (huit rapports seulement ont été reçus à la date du 20 juillet 1999) n'a ni permis d'apprécier la situation actuelle de manière pertinente ni facilité l'analyse des tendances à l'oeuvre au niveau du continent. Faute des données récentes nous avons dû nous contenter d'interpréter les courbes de tendance des taux bruts, des taux nets de scolarisation et des taux estimés de l'analphabétisme chez les femmes qui ont été publiées par l'UNESCO.

Il semble que les pays aient dressé des listes de stratégies et d'objectifs sans les assortir d'un ordre de priorité, d'échéanciers et d'estimations des coûts de mise en oeuvre. Bien que l'écrasante majorité des pays africains aient identifié l'éducation des filles et des femmes parmi leurs priorités, en raison de son impact sur les autres indicateurs de développement, peu de programmes importants sont mis en oeuvre pour inverser durablement et de manière positive la courbe de l'analphabétisme sur le continent. De nombreux programmes partiels, privilégiant l'approche projet (courte durée et petit budget) existent. Cette approche n'a pas permis de réduire substantiellement les disparités entre les taux d'alphabétisation et de scolarisation des femmes et des hommes. Elle n'a pas davantage permis d'améliorer la qualité de l'enseignement sur la base des besoins et conditions spécifiques des femmes et filles.

Par ailleurs, sur le plan institutionnel, rares sont les pays africains qui, comme la Tunisie et l'Afrique du Sud, ont pris des mesures juridiques pour rendre la scolarité obligatoire. On peut se demander si les activités d'éducation et de formation et les programmes d'alphabétisation menés dans de nombreux pays africains intègrent les savoir-faire, les attitudes et les comportements que les femmes auraient besoin d'acquérir pour vivre et travailler dans leur contexte et améliorer leur qualité de vie. En effet, l'efficacité des actions éducatives menées dans le cadre du secteur non formel ne saurait être évaluée uniquement à l'aune d'acquisitions instrumentales telles que le fait de savoir lire, écrire et calculer. Leur valeur réside, peut-être et surtout, dans leur aptitude à modifier les comportements et les attitudes, leur impact sur la santé, l'emploi, la productivité et la qualité de la vie en général. L'éducation de base non-formelle devrait être ouverte aux enfants et aux jeunes et non uniquement aux adultes non scolarisés ou retombés dans l'analphabétisme.

Les pays africains n'ont pas accordé assez d'importance à l'éducation de la petite enfance. En effet, actuellement plus du cinquième des enfants africains d'âge préscolaire ne fréquente pas les établissements d'encadrement de la petite enfance alors que le potentiel intellectuel de

l'enfant est mis en place, à 75 %, avant l'âge de quatre ans. Cette période est, par conséquent, la plus propice pour inculquer aux enfants les notions fondamentales d'équité entre filles et garçons. Une scolarisation commencée tôt peut contribuer à promouvoir l'égalité des chances, en aidant à surmonter les handicaps initiaux liés à la pauvreté et au genre.

On pourrait mettre en place des services communautaires peu coûteux qui s'occuperaient du développement de l'enfant. L'éducation de la petite enfance peut également être intégrée dans des programmes d'éducation communautaires destinés aux parents car les services des établissements d'éducation préscolaire restent coûteux et ne sont accessibles qu'aux couches privilégiées.

Les comparaisons des performances économiques des pays mettent en lumière l'importance du capital humain et, par conséquent, la relation entre les investissements effectués dans le domaine de l'éducation et leur dynamisme économique. La relation existant entre le rythme du progrès technique et la qualité de l'intervention humaine est également établie. Il importe, par conséquent de former des techniciens à l'utilisation des technologies nouvelles et de les doter de capacités d'innover. De nouvelles aptitudes sont requises. Les systèmes éducatifs doivent répondre à ce besoin en assurant les années de scolarisation ou de formation professionnelle requises et en formant des chercheurs, des inventeurs et des techniciens de haut niveau.

Les besoins des femmes en matière d'éducation, de formation, de sciences et de technologie ne peuvent pas être satisfaits par le seul système d'enseignement fondamental actuel. Il importe d'adopter une vision plus large ; d'aller au-delà des dispositions, des institutions, des programmes d'enseignement et des systèmes classiques de formation existant actuellement et de s'appuyer sur les meilleures pratiques.

Le ministère de l'éducation et le ministère chargé de la femme sont généralement distincts. Pour cette raison, les projets d'éducation des femmes et des filles ne sont que des substituts de programme nationaux qui auraient dû intégrer les besoins spécifiques des filles.

La non-coordination des efforts des institutions intervenant dans le secteur de l'éducation induit des pertes qui amoindrissent l'efficacité et la pertinence de leurs actions. L'inexistence et l'insuffisance des systèmes permettant de collecter systématiquement des données relatives aux domaines critiques du Programme d'action mondial sont patentes. Cette situation est due à une multiplicité de causes inhérentes à l'environnement interne et externe des pays.

La majorité des pays africains n'ont pas les infrastructures qui permettent d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ils auraient besoin d'être soutenus par la coopération internationale pour combler cette lacune.

Enfin, pour diverses raisons, les Etats africains n'ont pas voulu ou n'ont pas été en mesure de dégager des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux.

En ce qui concerne les engagements pris par les organisations internationales, les principaux problèmes relevés se rapportent à : la coordination des stratégies ; la pertinence des activités ; la nécessité de responsabiliser les pays africains pour ce qui concerne leurs choix opérationnels.

Les ONG internationales ont souvent investi des sommes importantes dans l'éducation. Toutefois, leur appréhension des problèmes africains n'étant pas toujours adéquate, on peut se demander si leurs interventions sont efficaces et pertinentes.

11.1 Evaluation des Mécanismes de suivi au niveau national

Les pays africains ont respecté certains de leurs engagements dans la mesure où ils ont initié des efforts de coordination au niveau local. Il semble que les gouvernements aient associé tous les intervenants à la conception, la formulation et la programmation des actions pour la mise en œuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing. Il reste, cependant, à assurer le bon fonctionnement des structures spécialement créées à cet effet et

des structures préexistantes. Le fait que les rapports d'évaluation aient été soumis tardivement tend à donner du poids à cette recommandation.

11.2 Evaluation des mécanismes de suivi à l'échelle régionale

Les mécanismes de suivi n'ont pas fonctionné comme prévu au niveau du continent africain. Par exemple, aucune réunion du Comité de suivi présidé, en principe, par le Secrétaire général de l'OUA, et qui comprend, en outre, la CEDEAO, la SADC, le Maghreb, l'UDEAC, la BAD, la CEA, n'a été portée à notre connaissance. La Plate-forme africaine stipule pourtant clairement que ce Comité devrait se réunir annuellement et présenter un rapport à la Conférence des ministres de la CEA et à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA tous les deux ans.

Pour ce qui concerne le domaine critique de l'éducation, il importe de noter que l'OUA a organisé un certain nombre de rencontres dont quelques-unes sont citées dans le présent rapport. Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la Décennie de l'éducation en Afrique pour la période 1997-2006, l'OUA s'est souvent référée à la Déclaration de Ouagadougou sur l'éducation des filles.

Conformément à son mandat, la CEA a assuré le suivi des recommandations de Dakar et Beijing, au niveau du continent, en organisant des rencontres sous-régionales, une conférence régionale et des séminaires, des réunions techniques.

12. Conclusions

La présente évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing a permis de constater que des progrès certains ont été réalisés dans le domaine de la scolarisation des filles. Ces progrès s'expliquent par le fait que l'éducation de base figurait déjà au premier rang des prescriptions de la Conférence de Jomtien et de la Conférence de Ouagadougou. Les faibles performances économiques et scientifiques du continent avaient déjà été partiellement imputées aux systèmes éducatifs africains. Cependant, la Conférence de Beijing aura permis de relancer le débat sur ces questions en attirant l'attention de la communauté internationale sur l'absurdité que constitue l'inutilisation des potentialités et des capacités de plus de la moitié des populations des pays, à savoir, les femmes.

D'une manière générale, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe ont réalisé des progrès significatifs. Les résultats des pays de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est sont plus modestes.

Les programmes d'alphabétisation mis en œuvre sont généralement de courte durée. En outre, ils ne sont pas suffisamment ambitieux pour être en mesure d'inverser durablement la courbe de l'analphabétisme sur le continent.

Les mécanismes de suivi à l'échelle régionale n'ont pas fonctionné comme prévu.

Le manque évident de collaboration et de coordination entre les différentes sous-régions explique qu'il n'ait pas été possible de partager les idées sur les initiatives nouvelles ou intéressantes. Il est cependant incontestable que des initiatives originales et réussies existent qui auraient pu faire l'objet d'échanges d'idées, de duplication et être analysées au profit de tous.

L'inexistence et l'insuffisance des mécanismes de collecte systématique de données sont réelles. Les activités menées sur le terrain ne sont généralement pas consignées dans des rapports. Cette situation explique qu'il soit difficile d'évaluer correctement la mise en œuvre des recommandations.

Les systèmes éducatifs africains restent caractérisés par des écarts importants entre les méthodes, les instruments, les contenus des programmes et les besoins sociaux,

économiques, politiques et culturels des pays. L'école africaine doit s'africaniser. Les méthodes traditionnelles d'éducation qui ont fait leurs preuves doivent être remises à l'honneur pour assurer aux jeunes filles et aux femmes une éducation qui leur permettrait de combler, le plus rapidement possible, l'écart qui les sépare des hommes. Une telle démarche leur donnerait la capacité de mieux participer au monde du travail, d'améliorer leur place dans la société, de participer à la vie politique, de disposer des moyens d'accès au pouvoir et des possibilités d'action qui leur ont été refusés jusqu'ici.

13. recommandations

Les débats, consécutifs à la présentation du rapport de synthèse des rapports nationaux et de documents provenant de sources diverses, démontrent, si besoin était, le vif intérêt des participants à la Conférence pour l'éducation, en tant qu'outil d'émancipation et de progrès de la femme, en général, et de la jeune fille, en particulier.

Les questions relatives à la participation des femmes et des filles aux domaines scientifiques et techniques ont suscité un intérêt certain. Ce point mériterait, par conséquent, de faire l'objet d'une étude approfondie afin d'identifier les voies et moyens susceptibles d'inciter les gouvernements à augmenter les ressources allouées à ce secteur.

A cet effet, le Centre africain pour la femme et l'Unesco pourraient organiser, conjointement, un séminaire ayant notamment pour objectif d'analyser et identifier les modalités pratiques de mise en œuvre de méthodes propres à accélérer l'accès des femmes et des jeunes filles à la science et à la technologie, dans tous les pays.

S'agissant de l'éducation non formelle, l'accent a été mis sur les initiatives nouvelles ; la participation des communautés à l'éducation des femmes et des filles tout au long de leur vie ; la nécessité de réduire la charge de travail domestique des femmes et des filles grâce à la vulgarisation de technologies nouvelles.

En outre, il a été recommandé d'accorder une plus grande importance à l'éducation préscolaire, compte tenu de l'impact positif de la scolarisation à bas âge sur l'avenir de l'enfant et sur la société en général. Enfin, l'éducation étant un investissement, il a été noté que les populations et les responsables africains gagneraient à lui accorder l'importance et les ressources qui permettraient au continent de réaliser de réels progrès.

La question se pose alors de savoir ce qu'il faut faire pour améliorer la participation des femmes africaines aux programmes et aux projets de développement de leurs pays, à travers l'éducation et la formation et les associer à la définition et à la mise en œuvre de projets de société visant à assurer le plein épanouissement des citoyens.

En Afrique, où les systèmes éducatifs formels tendent à privilégier l'acquisition de connaissances au détriment des autres formes d'apprentissage, il importe de faire en sorte que l'éducation soit conçue comme un tout ; que cette approche guide les réformes éducatives visant à élaborer de nouveaux programmes ou à définir de nouvelles politiques d'éducation. En outre, L'éducation, en Afrique, devrait pouvoir être présente tout au long de la vie et reposer sur les quatre piliers suivants : apprendre à connaître ; apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble, apprendre à être.

Pour réaliser cet objectif, il importe de mettre en place des mécanismes de concertation visant à responsabiliser toutes les composantes de la société et des mécanismes de coordination qui permettraient aux différents acteurs du secteur de l'éducation de travailler ensemble à l'enrichissement du contenu des formations dispensées. Dans cette perspective, la Conférence a recommandé les mesures suivantes :

- allouer davantage de ressources à l'éducation ; en instaurer la gratuité et l'universalité ;

- réduire la charge de travail des femmes et des filles pour leur permettre de poursuivre leurs études ;
- adapter les outils et méthodes pédagogiques au contexte socioculturel des pays en utilisant essentiellement les langues locales ;
- renforcer la coordination et le partenariat entre les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation à savoir : le gouvernement, les collectivités locales, les ONG, les missions religieuses et les donateurs ;
- encourager les collectivités locales à mobiliser des fonds pour les écoles ;
- sensibiliser les enseignants aux spécificités des hommes et des femmes à l'aide de programmes conçus à cet effet ;
- revoir les programmes scolaires et les matériels éducatifs pour y éliminer les préjugés sexistes et les adapter aux besoins des collectivités ;
- mettre en place des bourses spéciales et des bourses d'études destinées spécifiquement aux filles ;
- supprimer les mesures interdisant aux mères adolescentes et aux filles enceintes de reprendre leurs études ;
- sensibiliser les collectivités à l'importance de l'éducation des filles ;
- promouvoir des programmes d'alphabétisation des femmes adultes ;
- diversifier les programmes de formation axés sur les activités génératrices de revenus ;
- instaurer et renforcer l'éducation continue pour les femmes ;
- impliquer les personnes du troisième âge dans l'encadrement de la petite enfance ;
- assurer une bonne formation au personnel d'encadrement et aux enseignants du secteur de l'éducation préscolaire ;
- renforcer et élargir les programmes d'éducation préscolaire ; leur allouer des ressources adéquates ;
- encourager la coopération Sud-Sud, notamment, entre les pays africains, afin de valoriser et reproduire les expériences réussies et limiter les erreurs ;
- faire de l'éducation "l'affaire de tous".

Pour inciter les filles et les femmes à s'intéresser davantage aux domaines de la science et de la technologie et à y accéder, il est recommandé de :

- réviser les programmes d'enseignement et le matériel pédagogique, à tous les niveaux, pour les débarrasser des stéréotypes qui tendent à inciter les femmes à ne pas choisir des professions techniques et les adapter aux possibilités d'emploi ;
- encourager les employeurs du secteur industriel et des autres secteurs à donner la priorité aux femmes diplômées ;
- suivre les progrès des femmes diplômées dans des domaines liés à la science et à la technologie pour les aider dans l'évolution de leur carrière ;

- mettre en place des programmes d'orientation et de conseils pédagogiques à l'intention des filles pour leur permettre de choisir leur carrière suffisamment tôt ;
- ériger les femmes ayant joué un rôle dans le domaine de la science et de la technologie en modèles ;
- sensibiliser les filles, les enseignants et, particulièrement les parents, aux avantages qu'offrent les carrières techniques ;
- élaborer des indicateurs permettant d'évaluer le degré d'intégration et de responsabilisation des femmes dans le domaine de la science et de la technologie.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits de l'enfant reconnaissent que l'éducation des petites filles est une question importante. Le sommet extraordinaire de l'OUA sur l'éducation traitera, notamment, de questions relatives aux femmes et à l'éducation. Dans cette perspective, les mesures suivantes sont recommandées :

- les pays devraient fixer des objectifs en fonction des sexes et produire des statistiques ventilées par sexe. Ces dispositions permettraient de prendre la mesure des efforts consentis, à travers des politiques et des programmes spécifiques en faveur de la responsabilisation des femmes, d'ici à l'an 2005.
- La question de la formation des jeunes en mesure de travailler devrait être intégrée dans le problème plus vaste du décalage existant entre les besoins de la population en matière d'éducation et la qualité de l'éducation dispensée.
- Le perfectionnement continu des femmes devrait être considéré comme un facteur essentiel au renforcement de leur intégration dans la vie politique et économique.
- La coopération Sud-Sud devrait être encouragée. Des réseaux permettant à ces pays de coopérer dans le domaine de la science et de la technologie devraient être mis en place.
- La participation des femmes au processus de prise de décisions, dans les ministères de l'éducation, devrait être renforcée.

ANNEXE 1 : Questionnaire d'orientation des discussions de l'atelier

1. QUESTIONS RELATIVES À LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA PLATE-FORME ET DU PROGRAMME
 - 1.1 Quelle est la structure chargée du suivi et de la coordination de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme de Dakar dans votre pays ?
 - 1.2 Donnez la composition de la Commission créée à cet effet, s'il en existe une.
 - 1.3 Donnez des précisions sur les moyens mis à la disposition de cette structure.
 - 1.4 Des campagnes de vulgarisation du contenu de la Plate-forme et du Programme ont-elles menées dans votre pays ?
 - 1.5 Quel a été le rôle des médias dans cette campagne ?
 - 1.6 A quelle autorité, l'organe chargé du suivi et de la coordination de la mise en œuvre de la Plate-forme et du programme doit-elle rendre des comptes ?
 - 1.7 Selon quelle périodicité ?
 - 1.8 Quels mécanismes de suivi du Programme d'action de Beijing ont été mis en place dans le domaine de l'éducation, de la recherche, de la science et de la technologie ?
 - 1.9 Quelles relations entretenez-vous avec les responsables du fonctionnement de ces mécanismes ?
 - 1.10 Etes-vous suffisamment informé de leur fonctionnement ? Si oui, quels sont, à votre avis, leurs forces et leurs faiblesses ?
 - 1.11 Existe-t-il une commission nationale pour l'éducation dans votre pays ? Si oui, quelle en est la composition ?
 - 1.12 Votre pays a-t-il entrepris de réviser le contenu de ses programmes d'éducation pour tenir compte des recommandations du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action africaine de Dakar ?
2. QUESTIONS RELATIVES A L'ETAT DE L'EDUCATION DANS VOTRE PAYS
 - 2.1 Quelles sont les structures chargées de l'éducation dans votre pays ?
 - 2.2 Quels sont leurs domaines de compétence ?
 - 2.3 Comment les questions spécifiques aux femmes et filles sont-elles prises en compte dans le système éducatif actuel ?
 - 2.4 Quels sont les liens entre le mécanisme national chargé de la promotion des femmes et le service national des statistiques scolaires ?
 - 2.5 Comment ces deux institutions collaborent-elles ?
3. FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION NATIONAL
 - 3.1 Les coûts de la mise en oeuvre de votre plan d'action national ont-ils fait l'objet d'une estimation ?

- 3.2 Si oui, quelles stratégies de mobilisation des ressources ont été identifiées et mises en œuvre ?
- 3.3 Quels en sont les résultats ?
- 3.4 Votre pays participe-t-il à un ou plusieurs programmes régionaux, sous-régionaux de mise en œuvre des recommandations de la Plate-forme africaine et du Programme d'action mondial concernant l'éducation ?
- 3.5 Quelles sont les institutions qui financent ces programmes ?
- 3.6 Quels en sont les résultats actuels ?
- 4. COLLABORATION ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS
 - 4.1 Les structures chargées du suivi des recommandations de la Plate-forme africaine et du Programme d'action mondial ont-elles signé des accords de collaboration avec des ONG pour la mise en œuvre du volet du plan d'action national consacré à l'éducation ?
 - 4.2 Quelles sont les instances nationales, sous-régionales et régionales de concertation et de dialogue sur les recommandations relatives à l'éducation dont votre pays est membre ?